

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 24 novembre 2014

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

- 14/634 Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2014.
- 14/635 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
Le Conseil Municipal prend acte Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 14/636 Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.**
Adopté à l'unanimité Par délibération n° 14/340 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.
- 14/637 Maison des Associations - Renouvellement du Conseil d'Orientation – Modification de sa composition.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de modifier la composition du Conseil d'Orientation de la Maison des Associations, avant son renouvellement.
Ont été désignés : Mme HERLEM, représentant le Maire, Président de droit , M. CHARLES, Mme BOUCHART, M. LIETART, M. CAREMELLE, Mme MAHIEU
- 14/638 Association Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif - Désignation des représentants de la Ville dans les instances de l'association.**
Adopté à l'unanimité (abstention du groupe Lille Bleu Marine) Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Ville dans les instances de l'association Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif.
Ont été désignés : M. DENDIEVEL, titulaire – Mme LINKENHELD, suppléante
- 14/639 Elus - Indemnités de fonction - Modification.**
Adopté à l'unanimité (abstention du groupe Lille Bleu Marine) Suite aux démissions de Madame Katie DHEM et Madame Hélène COURALLET de leur mandat de conseiller communal d'Hellemmes, il a été procédé, lors de la séance du Conseil communal d'Hellemmes du 2 octobre 2014, à l'installation de Mme Annie LESEUTTE et de M. Julien LECAILLE dans leur mandat de conseiller communal d'Hellemmes. M. Frédéric MARCHAND, maire délégué d'Hellemmes, leur a accordé délégation de signature, respectivement, par arrêtés n° 340-14 et n° 339-14 du 2 octobre 2014. Il est demandé au Conseil Municipal de prévoir le versement à leur bénéfice d'une indemnité correspondant à l'exercice de ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

HELLEMES

14/640 **Commune associée d'Hellemmes - Opération Eté 2014 - Versement d'une subvention complémentaire à l'association Club Léo Lagrange d'Hellemmes.**
Adopté à l'unanimité

Le Club Léo Lagrange d'Hellemmes, acteur de premier ordre et partenaire privilégié de la Commune associée d'Hellemmes dans le cadre de sa politique Jeunesse, organise chaque année des accueils de loisirs pour les 12-17 ans et sollicite la Commune d'Hellemmes pour une participation financière d'équilibre à l'organisation de ces accueils. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 6.920,20 € conformément à la délibération n° 13/386 du 28 juin 2013.

14/641 **Commune associée d'Hellemmes - Désignation du représentant de la Ville au sein de l'ANACEJ.**
Adopté à l'unanimité

L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) se compose de collectivités locales, territoriales, de fédérations et mouvements d'éducation populaire. La Commune associée d'Hellemmes y est représentée au sein du collège des « communes fondatrices ». Suite au départ de Monsieur Gilles PARGNEAUX de la Présidence de l'ANACEJ et après le renouvellement du conseil d'administration en 2012 et conformément à ses statuts, il convient donc de désigner le représentant de la commune qui siègera au sein des instances de l'ANACEJ. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la candidature de Madame Isabelle DULIN.

A été désignée : Mme Isabelle DULIN

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

14/642 **Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions exceptionnelles à diverses associations sportives pour un montant total de 20.910 €

14/643 **Commune associée de Lomme - Subventions 2014.**
Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2014, pour un montant total de 2.517 €

14/644 **Commune associée de Lomme - Subvention de démarrage à des associations.**
Adopté à l'unanimité

Des associations, créées dans le courant de l'année 2014, sollicitent une subvention de démarrage afin de développer leurs actions. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 400 € aux associations suivantes : Chœurs éphémères et l'Ecole Buissonnière.

14/645 **Commune associée de Lomme - Convention entre la Ville et l'association Les Restaurants du Coeur - Subvention 2014.**
Adopté à l'unanimité

Conformément aux dispositions de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens et une convention annexe de mise à disposition de locaux ont été élaborées pour l'association Les Restaurants du Cœur. L'association distribue des repas sur la commune, pendant la période hivernale et durant toute l'année. 54 894 repas ont été distribués sur Lomme, pendant la campagne 2013/2014. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions précitées et d'attribuer une subvention de 4.800 € à l'association pour la campagne 2014/2015.

- 14/646** **Commune associée de Lomme - Reconduction du Coup de Pouce BAFA et du Coup de Pouce BAFD.**
Adopté à l'unanimité
- Dans le cadre de sa politique de la jeunesse, la Commune favorise l'engagement et la formation des jeunes en leur permettant d'intégrer le cycle de formation du BAFA : Coup de pouce BAFA, et de poursuivre cette démarche par le cycle de formation au BAFD : Coup de pouce BAFD. Pour l'année 2015, le Coup de pouce BAFA concerne 17 jeunes bénéficiaires et le Coup de pouce BAFD vise 2 jeunes bénéficiaires, pour un budget global de 4.600 € Il est demandé au Conseil Municipal de valider les modalités de ce dispositif.
- 14/647** **Commune associée de Lomme - Création d'un guichet unique des 15-25 ans "Mission Jeunesse" - Convention entre la Ville et l'association Réussir la Mission Locale de Lille.**
Adopté à l'unanimité
(abstention du groupe Lille Bleu Marine)
- Dans le cadre de l'action municipale en faveur de la jeunesse, pour mettre en œuvre le Pacte Jeunesse, la « Mission Jeunesse » est constituée en « guichet unique » pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans, en regroupant le Point Information Jeunesse, la Mission Locale et la coordination des partenaires. Ce nouveau service assurera des missions d'accueil, d'information, d'orientation, d'accès à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi en les prenant en compte dans leur globalité et leur diversité. La Mission Jeunesse sera accueillie au 1, avenue de la République à Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention afférente entre la Ville et l'association « Réussir la Mission Locale de Lille ».
- 14/648** **Commune associée de Lomme - Epicerie solidaire située 417, avenue de Dunkerque à Lomme - Demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire auprès de l'Etat.**
Adopté à la majorité
- Par délibération du 22 octobre 2010, il a été approuvé le programme mixte de construction de logements sociaux et d'une épicerie solidaire au 417, avenue de Dunkerque à Lomme. Dans le cadre du système dit « de la réserve parlementaire », Monsieur Yves DURAND, Député du Nord, a informé la commune qu'il a proposé à la commission des Finances de l'Assemblée Nationale au titre de l'année 2015, une aide à l'investissement de 75 000 € pour l'épicerie solidaire. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention exceptionnelle de 75 000 € au titre de la réserve parlementaire auprès de l'Etat pour la réalisation de ce projet.
- 14/649** **Commune associée de Lomme - Création du Conseil des Sages.**
Adopté à l'unanimité
- La Ville fait de la démocratie participative locale l'un des axes majeurs de sa politique : Conseils de quartier, Conseil Communal de la Jeunesse, Conseil Communal de Concertation, Atelier urbain de proximité, notamment, doivent permettre à chacun de trouver des espaces collectifs de débat et de concertation qui lui correspondent. Dans ce contexte, un Conseil des Sages, destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans résidant à Lomme, aura pour mission d'être une force de réflexion et de propositions. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la création de ce Conseil des Sages et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14/650 **Commune associée de Lomme - Cession foncière à la SA D'HLM Logis Métropole
Retiré de**
l'ordre du
jour

14/651 **Commune associée de Lomme - Cession à la SA d'H.L.M. Habitat du Nord - terrain
Adopté à**
l'unanimité **communal 798, avenue de Dunkerque - E.H.P.A.D. et Cuisine Centrale des Aînés**

A l'initiative de la commune et du CCAS de Lomme, la SA d'HLM Habitat du Nord a financé et réalisé la construction d'un EHPAD et d'une cuisine centrale des aînés sur un terrain communal situé 798 avenue de Dunkerque à Lomme. L'emprise foncière a été donnée en bail à la SA d'HLM, conformément à la délibération du 23 mars 2009. Il est proposé que la parcelle soit cédée par la Commune à la SA d'HLM Habitat du Nord au prix de 1.028.000 € Il est demandé au Conseil Municipal de décider la résiliation du bail et la cession de ce bien à la SA d'HLM Habitat du Nord.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

FINANCES

14/652 Produits irrécouvrables du Budget Principal - Admission en non valeur des créances publiques.
Adopté à l'unanimité

En vertu des articles L.2343-1, R.2342-4, D.2343-6 et D.2343-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiation du comptable chargé du recouvrement, cette mesure ne faisant obstacle à un recouvrement ultérieur. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur la somme de 85.623,93 €

14/653 Association Centre hospitalier Féron Vrau - Garantie d'emprunt accordée par la Ville à l'association - Mainlevée de l'inscription d'hypothèque constituée au profit de la Ville - Renonciation de la Ville à ses droits d'hypothèque.
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille a accordé sa garantie financière à l'association du Centre hospitalier Féron Vrau, par convention en date du 17 novembre 1988, pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 8.500.000 F (1 295 816,64 €) servant à financer la construction d'un bâtiment à usage médico-technique au 41, boulevard de Strasbourg à Lille. L'association a consenti à la Ville de Lille, à titre de sûreté portant sur les emprunts susvisés, une hypothèque conventionnelle de premier rang sur le bien immobilier de l'association sis 291 à 329, boulevard Victor Hugo à Lille, évalué à la somme de 12.234.000 F (1.865.061,27 €). Les deux prêts susvisés ont été entièrement remboursés par l'association sans que la Ville de Lille ait eu à recourir à sa garantie et sans que l'hypothèque ait été levée. L'association souhaite, aujourd'hui, reconstruire un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur le terrain encore hypothéqué. Il est demandé au conseil municipal de décider que la Ville de Lille donne mainlevée pure et simple de l'inscription hypothécaire mentionnée ci-dessus et renonce à ses droits hypothécaires, pour permettre la réalisation de ce projet.

14/654 Accès aux équipements municipaux - Opération Lille Kid Box - Tarification.
Adopté à l'unanimité

Lille Kid Box est une opération destinée aux enfants du personnel de la Mairie de Lille et ses communes associées ainsi qu'aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la ville de Lille. Elle permet l'accès gratuit à une structure culturelle ou sportive aux choix pour l'enfant et deux accompagnants. Cette opération est valable du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015. La présente délibération précise les conditions tarifaires et les structures concernées.

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

14/655 Quartier du Vieux-Lille - Fixation du loyer au profit de la Cour d'Appel de Douai
Adopté à l'unanimité pour l'occupation des locaux sis 33 avenue du Peuple Belge dans la Halle aux Sucres.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le loyer d'occupation au profit de la Cour d'Appel de Douai concernant des locaux sis 33 avenue du Peuple Belge sur la totalité du 1er étage de la Halle aux Sucres, en vue de l'installation du Tribunal d'Instance, actuellement situé place du Concert.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

14/656 Politique de la Ville - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des six quartiers prioritaires que sont Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulines et Wazemmes, ainsi que des quatre quartiers hors Politique de la Ville que sont Saint-Maurice Pellevoisin, Vieux-Lille, Vauban-Esquermes et Lille Centre. Elle propose le versement de trois subventions aux associations Fil a Fil, Au Fil de l'Eau et Paroles d'habitants.

14/657 Soutien aux dispositifs des emplois d'avenir et des adultes relais - Subventions - Conventions.

Adopté à

l'unanimité Afin de soutenir les dispositifs des emplois d'avenir destinés aux jeunes demandeurs d'emploi peu ou pas diplômés, et le dispositif des adultes relais, la Ville de Lille accompagne les associations pour la création d'emplois d'avenir et d'adultes relais en lien avec l'Etat. Elle propose de soutenir financièrement 2 postes de coordinateurs.

CITOYENNETÉ

14/658 Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (4 demandes de subventions), Centre (3 demandes de subventions), Faubourg de Béthune (3 demandes de subventions), Moulines (2 demandes de subventions), Vauban-Esquermes (1 demande de subvention) et Wazemmes (3 demandes de subventions)

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Lise DALEUX

ESPACES VERTS

14/659 **Jardin des Cultures - Animation de la parcelle collective - Subvention à l'association**
Adopté à Lille Sud Insertion.
l'unanimité

L'association Lille Sud Insertion, acteur de médiation et de gestion, a sollicité la Ville de Lille pour développer un projet d'animation sur le Jardin des Cultures. LSI souhaite mobiliser un coordonnateur et deux agents en parcours d'insertion. Outre la coordination sur le long terme de l'animation et de l'aménagement collectif de cet espace, le référent aura également un rôle transversal afin de faire le lien entre usagers et intervenants en facilitant ainsi la connaissance et l'appropriation locale de l'aménagement et des activités qui y sont proposées. Pour mener à bien son projet, l'association Lille Sud Insertion sollicite la Ville de Lille pour l'octroi d'une subvention de 31.946 €

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Jacques RICHIR

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

14/660 Mise à jour de la cartographie du bruit dans l'environnement élaborée par Lille
Adopté à Métropole Communauté Urbaine pour la commune de Lille, Lomme et Hellemmes-
l'unanimité **Approbation.**

En application de la directive n° 2002/49/CE, les collectivités doivent établir, publier et mettre à jour des cartes des bruits liés aux infrastructures de transport. La Communauté Urbaine a porté la mise à jour des cartes de bruit stratégiques communautaires mais il appartient à la Ville de valider cet état des lieux afin de permettre sa diffusion et la réalisation ultérieure d'un plan d'action visant à réduire les nuisances liées au bruit (PPBE). Les cartes permettent d'identifier les secteurs affectés par le bruit et les secteurs calmes. Les actions de résorption des nuisances seront, par la suite, établies en lien avec les gestionnaires des infrastructures de transport émettrices de bruit. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour de la cartographie stratégique du bruit sur la ville de Lille et ses communes associées.

14/661 **Projet Scol-Air - Amélioration de la qualité de l'air dans les écoles de la Ville-**
Adopté à **Subvention ARS - Avenant à la convention APPA 2014.**
l'unanimité

La Ville de Lille, fortement concernée par les questions de qualité de l'air, a soumis fin 2012 un projet relatif à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les écoles dans le cadre d'un appel à projets partagé Agence Régionale de Santé/Région pour le financement d'actions de santé en 2013. Ce projet, intitulé Scol-Air, s'est vu attribuer une subvention de 182.000 € pour la réalisation d'actions au cours de l'année scolaire 2013/2014. Il a, par ailleurs, été intégré au Contrat Local de Santé de la Ville et fait l'objet d'un financement annuel dans le cadre de la convention de subventionnement 2013/2016 signée avec l'ARS. Ce projet, dont les objectifs sont multiples a fait l'objet, courant 2014, d'une évaluation de son avancement et de ses projections sur les prochaines années. Ceci a permis de valider un nouveau financement d'un montant de 12.500 € de la part de l'ARS pour la poursuite des objectifs du projet sur l'année scolaire 2014/2015. Dans ce but il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention 2014 de l'APPA pour le versement d'une subvention d'un montant de 12.800 € lui permettant d'assurer la poursuite de la sensibilisation et de la formation des agents municipaux

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Charlotte BRUN

PARENTALITÉ

14/662 **Projet Educatif Global (PEG) - Alternatives aux écrans.**

Adopté à

l'unanimité Afin de poursuivre la démarche de prévention et d'éducation aux écrans auprès des enfants de classes maternelles et de leurs parents, il est proposé le versement de subventions aux associations partenaires du projet "Alternatives aux écrans".

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

**14/663 Centres sociaux – Subvention- d'animation globale - Attribution des soldes pour
Adopté à 2014.
l'unanimité**

Les centres sociaux sont subventionnés dans le cadre de l'animation globale par le biais de trois versements. La première avance sur subvention ayant été allouée en décembre et le second versement en mai, il convient de leur attribuer le solde de l'aide financière allouée au titre de l'année 2014

14/664 Association de gestion Centre social Vauban-Esquermes - Subvention.

Adopté à

l'unanimité

Créée en novembre 2013, l'association de préfiguration du Centre social Vauban-Esquermes a pour objectif le changement de statut de la Maison de quartier vers la création de l'association de gestion du Centre social Vauban-Esquermes. Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association de préfiguration une subvention de fonctionnement de 18.000 € pour les trois derniers mois de l'année 2014.

MÉDIATION

**14/665 Accès au Droit - Maison de la Médiation et du Citoyen - Subvention au Conseil
Adopté à Départemental d'Accès au Droit du Nord pour l'année 2014.**

l'unanimité

Dans le cadre de la convention de labellisation de la Maison de la Médiation en Point d'accès au droit, il a été convenu une participation financière de la Ville à la politique d'accès au droit développée par le CDAD du Nord. Cette participation s'élèvera à 7.000 € au titre de l'année 2014. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention

DROITS DE L'HOMME

14/666 Programmation Semaines des Droits de l'Homme 2014.

Adopté à

l'unanimité

(abstention
du groupe
Lille Bleu
Marine)

Chaque année, la Ville met en place les « Semaines des Droits de l'Homme » autour du 10 décembre, la date anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il s'agit, en partenariat avec les associations locales, de mettre en place des actions spécifiques qui permettent à un large public de mieux connaître la réalité contemporaine des Droits de l'Homme en France et dans le monde. Le 10 décembre 2014, la D.U.D.H. fête son 66ème anniversaire. A cette occasion, les partenaires associatifs ont proposé des actions à la Ville. Trois associations ont sollicité un soutien financier de la Ville pour un montant total de 2.700 €

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

14/667 Programmation Droits de l'Homme - Lutte contre les Discriminations - 5ème répartition 2014.

Adopté à

l'unanimité

(abstention
du groupe
Lille Bleu
Marine)

La Ville de Lille a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à lutter contre les discriminations sur son territoire et à favoriser l'égalité de traitement. Elle a en particulier développé des actions spécifiques dans le cadre de son plan de lutte contre les discriminations adopté au Conseil Municipal du 1er février 2010. Cinq associations ont présenté des demandes de financement qui s'inscrivent dans ces thématiques. L'ensemble de ces aides financières s'élève à 11.500 €

CONSEIL DES RÉSIDENTS ETRANGERS DE LILLE

14/668 Conseil des Résidents Etrangers de Lille - Fixation de la composition du conseil pour la période 2014/2017.

Adopté à la

majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la composition du Conseil des Résidents Etrangers de Lille pour la période 2014/2017.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

HÉBERGEMENT D'URGENCE

14/669 Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux maraudes.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives effectuant des maraudes auprès des personnes fragilisées. Les maraudes permettent de proposer une aide d'urgence adaptée en fonction de la demande (aide alimentaire, vêtements, duvets...). L'aide financière de la Ville a été donc sollicitée, sous forme de subvention, par des associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions pour un montant total de 10.000 €

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Franck HANOH

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**14/670 Plan d'Actions de Prévention - Programmation 2014 - Troisième répartition -
Adopté à Adoption.
l'unanimité**

Dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 600 € à l'association Comité Départemental du Nord - prévention routière, pour son action globale reconduite visant à réduire le nombre et la gravité des accidents de la route.

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

**14/671 Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des
Adopté à frais.
l'unanimité**

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, différents contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais. Deux de ces demandes répondant aux critères retenus pour être soumises au Conseil Municipal, il est demandé d'autoriser le remboursement des frais aux intéressés.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

14/672 Projets Jeunesse - Subventions 2014 aux centres sociaux et associations de jeunesse - Solde 2014.
Adopté à l'unanimité

Afin de permettre aux associations gestionnaires d'équipements de proximité (centres sociaux et maisons de quartier) et aux associations de jeunesse de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention allouée par la Ville au titre de l'année 2014.

14/673 Projets Jeunesse 2014 - Subvention à l'association Enactus IESEG Lille - "Enactus World Cup" à Pékin.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association Enactus IESEG Lille dans le cadre de la mise en oeuvre de son projet d'étudiants "Enactus World Cup" à Pékin.

14/674 10ème édition de la soirée d'accueil "Lille Étudiants 2014" - Subvention à l'association Ch'ti Teranga.
Adopté à la majorité

Pour la 10ème édition de la soirée d'accueil des étudiants, une manifestation avec une orientation et un concept plus novateur, dont l'idée est de promouvoir l'engagement solidaire des étudiants tout en maintenant le côté festif de cette soirée, est organisée le mercredi 22 octobre à la Gare Saint-Sauveur. Elle se déroule en trois parties. La programmation musicale de la partie festive et conviviale étant réalisée en partenariat avec l'association Ch'ti Teranga, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 8.000 € à cette association.

CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE

14/675 Conseil Lillois de la Jeunesse - Fixation de la composition du conseil pour la période 2014/2016.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la composition du Conseil Lillois de la Jeunesse pour la période 2014/2016.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

14/676 Sollicitations de prêts d'oeuvres auprès des services culturels de la Ville - Le Conseil Municipal prend acte Information.

Conformément à la délibération n° 12/760 du 23 novembre 2012, une synthèse des demandes de prêts d'oeuvres déposées auprès des services culturels de la Ville est communiquée pour information au Conseil Municipal.

14/677 Subvention à l'association Culture Bar Bars Nord Pas de Calais.

Adopté à

l'unanimité

(abstention
du groupe

Un Autre
Lille)

Il est ici demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 6.500 € au Collectif Culture Bar Bars Lille Nord Pas de Calais pour la réalisation de ses actions.

14/678 Maisons Folie de Wazemmes et de Moulins - Fabriques Culturelles - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine - Saison 2014/2015 - Conventions - Admission en recettes.

Depuis 2005, Lille Métropole Communauté Urbaine attribue, chaque année, un fonds de concours à onze équipements structurants de la métropole, dont font partie les maisons Folie de Wazemmes et de Moulins. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de partenariat entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine, et d'admettre en recettes les subventions correspondantes.

14/679 Gare Saint-Sauveur - Occupation du domaine - Fixation de la redevance pour l'occupation du bar-restaurant.

Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite conclure une convention d'occupation du domaine public pour l'espace bar-restaurant de la halle A de la Gare Saint-Sauveur. Au terme d'une procédure de mise en concurrence pour l'occupation de cet espace, la S.A.R.L. Yüm Yüm a été retenue. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du bar-restaurant de la Gare Saint-Sauveur selon les modalités suivantes : une part fixe de 75.000 € par an et une part variable calculée par application d'un pourcentage du chiffre d'affaire (minimum de 2 %)

14/680 Palais des Beaux-Arts - Partenariat avec l'IEP de Lille.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville et l'IEP de Lille afin de permettre l'organisation de cursus de formation et d'événements (découverte des collections, nocturne sur l'exposition Sésostris) au sein du Palais des Beaux-Arts.

14/681 Palais des Beaux-Arts - Convention de mécénat avec la Fondation Anber.

Adopté à

l'unanimité La Fondation Anber souhaite œuvrer à destination des enfants souffrant de troubles envahissants du développement, en contribuant à hauteur de 17.100 € à la création d'ateliers animés et encadrés par des animateurs plasticiens pour cette année scolaire au sein du Palais des Beaux-Arts. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat établie dans ce cadre.

14/682 Palais des Beaux-Arts - Mécénat du Club Gagnants pour une restauration.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de mécénat par laquelle le Club Gagnants propose au Palais des Beaux-Arts de contribuer au financement d'une restauration d'oeuvre d'art à hauteur de 3.000 €

14/683 Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Boutiques lilloises d'autrefois".

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de l'exposition consacrée aux boutiques lilloises présentée par le Musée de l'Hospice Comtesse du 17 avril au 19 juillet 2015, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à solliciter les subventions et les mécénats s'y rapportant.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

- 14/684** **Convention entre la Ville et l'association France Volontaires.**
Adopté à la
majorité Dans le cadre de la politique municipale en matière de coopération internationale, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention avec l'association France Volontaires.
- 14/685** **Coopération Internationale et Européenne - Subventions.**
Adopté à la
majorité Il est proposé d'autoriser le versement d'une subvention aux associations suivantes : Music and Peace : 2.000 € et Fondation de Lille (Fonds Solidarité Climat) : 2.000 €
- 14/686** **Coopération dans le domaine du développement urbain à Naplouse - Subvention au**
Adopté à **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord (CAUE).**
l'unanimité Dans le cadre de la coopération décentralisée Lille-Naplouse, les deux Villes souhaitent développer les échanges et travaux communs dans le domaine du développement urbain en lien avec les universités respectives de leurs territoires et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord (CAUE). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention d'objectifs avec le CAUE et l'Université Lille I et de soutenir le projet à hauteur de 5.000 € pour l'année 2014.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Estelle RODES

RELATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

14/687 **Versement d'une subvention à l'association Paroles d'habitants pour le**
Adopté à **développement d'un local de convivialité.**
l'unanimité

L'association Paroles d'habitants est engagée en faveur du développement de la participation des habitants. En 2012, elle a engagé un projet portant sur une expérimentation de mise en place et d'animation d'espaces résidentiels au sud de Lille-Sud. Investie dans le développement de ce type de démarche, la Ville de Lille a apporté son soutien financier à cette initiative. Compte tenu du bilan très positif de l'expérimentation et des actions portées par les habitants, la Municipalité souhaite renouveler cette aide, d'un montant de 6.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

CONTENTIEUX

14/688 Mise en lumière de la rue Léon Gambetta - Protocole transactionnel.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre relative à la mise en lumière de la rue Gambetta, il (abstention s'est avéré nécessaire, pour valider la proposition technique, de réaliser des essais en vraie du groupe grandeur lesquels requéraient la mise en place urgente d'un dispositif expérimental. Il est Lille Bleu demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué Marine) à signer le protocole transactionnel

14/689 Sécurisation de l'effondrement du Chemin du Prieuré à Hellemmes - Transaction
Adopté à
entre la Ville et la SEN.

l'unanimité

(abstention Suite à l'apparition d'un effondrement de cavité souterraine en bordure du Chemin du du groupe Prieuré à Hellemmes, voirie communale, des travaux de sécurisation d'urgence ont été Lille Bleu réalisés, financés par la Ville à hauteur de 10.159,20 € TTC. L'origine de l'effondrement Marine) étant liée, au moins pour partie, à une fuite du réseau d'eau potable géré par la Société des Eaux du Nord (SEN), il a été décidé conjointement que la SEN indemniserait la Ville à hauteur de la moitié du montant des travaux de réparation réalisés, en contrepartie de la renonciation de la Ville à tout recours. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une transaction entre la Ville et la SEN à l'effet, notamment, de permettre le versement de cette indemnité d'un montant de 5.079,60 €

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Xavier BONNET

COMMERCE

14/690 **Plan local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Aide directe à la rénovation de vitrines et amélioration des équipements de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services - Subvention.**
Adopté à l'unanimité

Au titre du PLA Commerce, la Ville, avec le concours de l'Etat (FISAC), octroie des aides municipales pour la rénovation de vitrines aux commerçants des périmètres définis souhaitant faire appel à une entreprise afin d'améliorer leur vitrine, leurs équipements de sécurité extérieurs ou les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou aux personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 2.090 € à l'établissement "EROS VENUS" et de 13.328,40 € à l'établissement « CHEZ BACCHUS ».

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Antony GAUTIER

SPORT

14/691 Associations sportives -Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives ou leur participation à des évènements sportifs.

14/692 Action d'insertion qualification en faveur des clubs de football - Partenariat avec le GEIQPSAL - Profession Sport 59 – Années 2014 et 2015.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la poursuite de l'action d'insertion qualification en faveur des clubs de football lillois et en partenariat avec le groupement d'employeur GEIQPSAL - Profession Sport 59 pour les années 2014 et 2015.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

14/693 **Subventions destinées à des organismes à caractère social - Personnes en situation de**
Adopté à **handicap.**
l'unanimité

La Ville accorde son soutien à des associations oeuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations pour un montant total de 7.500 €

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Dominique PICAULT

BUDGET

14/694 **Exercice 2014 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 4.**
Adopté à l'unanimité
(abstention du groupe Lille Bleu Marine) Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

14/695 Patrimoine - Attribution de subventions au titre de l'année 2014 - Concerts de Noël.

Adopté à

l'unanimité La Ville souhaite aider les associations qui oeuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Elles mettent ,en effet, en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine (visites, publications, expositions, concerts, conférences...) et visant à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à deux associations, pour un montant total de 6.900 €

.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

14/696 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles, ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Ces dossiers sont supportés par des budgets décentralisés. Le quartier concerné est celui de Moulins (4 demandes de subvention).

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

14/697 Droits des Femmes - Programmation - 5ème répartition.

Adopté à

l'unanimité

La Ville a, ces dernières années, amplifié son engagement permanent à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire et à favoriser l'égalité hommes/femmes. Elle a également souhaité développer des actions spécifiques dans le cadre de la délégation Droits des Femmes, Politique en faveur de l'égalité hommes/femmes et Lutte contre les violences faites aux femmes. Trois associations ont présenté des projets s'inscrivant dans ces thématiques. L'ensemble des aides financières proposées au vote du Conseil Municipal s'élève à 4.300 €

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Michel IFRI

ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

14/698 **Accès aux vacances et aux loisirs pour tous - Solde des subventions aux associations.**

Adopté à

l'unanimité Des associations ont proposé leurs projets dans le cadre des "vacances et loisirs pour tous" au titre de l'année 2014. Une première avance de la subvention ayant été allouée à ces associations par délibération du Conseil Municipal du 22 mai dernier, il convient de procéder au versement du solde de ces aides financières.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

14/699 **Plan pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -**
Adopté à l'unanimité **Subvention à l'association Transport Culturel Fluvial.**

L'association Transport Culturel Fluvial (TCF) a pour objet la création et la diffusion par les voies de navigation intérieures d'œuvres artistiques contemporaines. L'association est, en outre, impliquée dans le quartier des Bois-Blancs où elle est basée par la mise en synergie des différentes structures associatives (Autour d'eaux, FCP-Formation Culture Prévention-...) ou d'animations nautiques. Les liens avec la Maison de quartier permettent d'aider les habitants à s'approprier l'évolution du cadre de vie manifeste dans le quartier. Les 7, 8 et 9 novembre 2014, TCF organisera donc au Pic à Saules à Lille, la fête des 10 ans de l'Axolotl dans le cadre du mois de l'Économie Sociale et Solidaire. Cette fête prendra la forme de spectacles de rue, de concerts et implique des associations du quartier des Bois-Blancs. A cet effet, TCF sollicite de la Ville une subvention de 3.000 € sur un budget global de 6.800 € pour cette opération

14/720 **Plan Pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -**
Adopté à l'unanimité **Aide au démarrage et participation au capital de la SARL SCIC "Coopérative Petite Enfance".**

Par délibération n° 11/445 du 28 mai 2011, le Conseil Municipal a adopté un Plan Pluriannuel de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire pour la période 2011/2015. L'objectif 1.2 vise à accompagner l'innovation et la création d'activités dans les quartiers en s'appuyant sur les possibilités qu'offrent les projets de restructuration de ces quartiers pour implanter des services de proximité, l'alinéa 3 précise le soutien à la création d'une crèche coopérative. La SCIC "Coopérative Petite Enfance" assurera la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants d'une capacité de 24 places autour de projets ayant pour finalité : l'éveil, la socialisation et l'éducation des enfants ; la mixité sociale, en accueillant des enfants de parents salariés et de parents en recherche d'emploi ; le développement local durable et la consolidation de l'existant ; le soutien à l'emploi et l'insertion professionnelle des parents, notamment des femmes ; l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Afin de mener à bien ce projet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser une souscription au capital par l'achat de 100 parts sociales d'un montant total de 2.000 € et d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage d'un montant de 15.000 €

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Stéphane BALY

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

14/700
Adopté à
l'unanimité

Missions de relevés topographiques sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

La Ville dispose d'un marché à bons de commandes pour les relevés topographiques de terrains ou de bâtiments. Ce marché étant arrivé à expiration le 20 octobre dernier, il convient de procéder à son renouvellement. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Jérémie CREPEL

SANTÉ

14/701 Subvention 2014 destinées aux organismes à caractère social – Santé.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille, acteur majeur en matière de politique sociale, a fait du domaine de la santé un axe prioritaire. C'est ainsi qu'elle favorise l'accès aux droits et aux soins pour tous les Lillois et en particulier pour les populations en situation de grande précarité. Pour ce faire, elle travaille en partenariat avec des professionnels de santé, acteurs de terrain, qui accompagnent au quotidien le public visé. L'aide financière de la Ville est sollicitée par plusieurs organismes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 12.400 €

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

14/702 **Projet Educatif Global - Délégation Politique Périscolaire - Versement de subventions aux centres sociaux.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de du Projet Educatif Global de la Ville, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux centres sociaux pour la mise en oeuvre d'actions éducatives en direction des enfants et des adolescents âgés de 0 à 16 ans, pour un montant total de 252.819 €

14/703 **Projet Educatif Global - Délégation Politique Périscolaire - Versement de subventions aux associations.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son Projet Educatif Global, la Ville soutient les actions éducatives mises en oeuvre par les partenaires privilégiés et naturels de la Ville : Maison de quartier, associations locales et structures municipales de proximité. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs structures, pour un montant total de 87.628 €

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

14/704 **Conservatoire à Rayonnement Régional – Défraiements des membres des jurys d'examens et de concours.**
Adopté à l'unanimité

Il convient de mettre à jour la délibération n° 97/117 du 24 mars 1997 qui prévoit les modalités de remboursement des frais d'hébergement, de repas et de transport des personnalités artistiques membres des jurys d'examens et de concours organisés par le Conservatoire à Rayonnement Régional. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ces nouvelles dispositions.

14/705 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec l'apPSEA, la Ville de Douai et la Ville de Santes.**
Adopté à l'unanimité

Le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'apPSEA Nord-Pas-de-Calais organisent une session symphonique de l'Orchestre de Formation Professionnelle. Des grands élèves du Conservatoire, des étudiants du pôle supérieur d'enseignements artistiques du Nord/Pas-de-Calais et des étudiants recrutés au niveau régional seront dirigés par un jeune chef d'orchestre, Maxime Pascal. 3 concerts seront donnés : le 12 à Lille, le 13 à Douai et le 14 décembre 2014 à Santes . Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des trois conventions de partenariat dont l'objet est de définir les engagements respectifs de chaque structure concernée.

14/706 **Réalisation d'une résidence mission ARTS - Subvention au Théâtre Le Grand Bleu.**
Adopté à la majorité

Dans le cadre du Projet Educatif Global des Villes de Lille, Lomme et Hellemmes, il est proposé d'accueillir une équipe artistique de spectacle vivant (musique, théâtre, danse) pendant quatre mois sur le territoire concerné. L'équipe artistique rencontre des enfants et jeunes scolarisés de la maternelle au lycée et leur communauté pédagogique, pour la réalisation de "gestes artistiques". Une large diffusion de l'oeuvre de l'équipe artistique permet l'accès au plus grand nombre d'enfants et de jeunes à la création artistique et culturelle. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention au Théâtre le Grand Bleu et la signature de la convention afférente.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

ACTION FONCIÈRE

14/707 Quartier de Fives - Site Organum - Cession au profit du groupe Édouard Denis - Retrait de la délibération n° 13/731 du 25 novembre 2013.
Adopté à l'unanimité

Le site ANRU dit « Organum » à Fives est l'un des sites associés du Grand Projet Urbain lillois. Ce site a permis la construction dans une première phase de 76 logements, dont 22 logements sociaux par Lille Métropole Habitat et 54 logements par Escaut Habitat. Cette opération permet de restructurer un îlot marqué par une friche industrielle, par la construction de logements, la création d'une voirie et d'espaces verts internes et la requalification des rues adjacentes.

14/708 Quartier du Vieux-Lille - Cession de l'ancien hôtel d'Avelin au profit de la société SOFIM.
Adopté à l'unanimité

Par délibérations n° 14/38 et 14/467 respectivement en date des 10 février et 27 juin 2014, la Ville a mis en vente l'immeuble situé à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue des Jardins, dénommé « Hôtel d'Avelin » et cadastré section LM n° 24 et 185 pour une contenance totale de 2 423 m². Cet immeuble a été mis en vente sur la base d'un prix plancher de 2.400.000 € La 2ème phase de la consultation est arrivée à son terme.

14/709 Quartier de Fives - Secteur Chaude Rivière - Cession à la SPL Euralille.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du C.I.A.G. (ZAC Euralille 1) dont elle est concessionnaire, la SPL Euralille a engagé la réalisation du projet de construction du terrain à bâtir 10.7 sur le secteur dit Chaude Rivière dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin. Le projet de construction du terrain à bâtir 10.7 déborde d'environ 14 m² sur une parcelle de voirie communale rue de la Chaude Rivière. Par délibération n° 14/616 en date du 6 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé le déclassement du domaine public de cette partie de parcelle. La Ville de Lille peut à présent céder ces 14 m² à la SPL Euralille au prix des Domaines.

14/710 Quartier du Centre - Immeuble sis 18 place Jeanne d'Arc - Bail à réhabilitation Ville/PACT.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la passation d'un bail à réhabilitation pour une durée de 43 ans, pour l'immeuble situé 18 place Jeanne d'Arc à Lille avec PACT Métropole Nord, qui se chargera des travaux de réhabilitation afin de créer deux logements locatifs sociaux de typologie T3 en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

14/711 Quartier de Moulins - ZAC Porte de Valenciennes - Cession au profit de la SPL Euralille.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, le secteur de la Porte de Valenciennes, situé entre la ZAC Euralille II (quartier Centre) et le secteur Nord de Belfort (quartier Moulins) fait partie des sites de reconstruction. Dans le cadre de la restructuration du réseau de voiries de la ZAC "Porte de Valenciennes", la SPL Euralille doit acquérir une partie de parcelle communale appartenant à son domaine privé. Ce terrain est représenté au cadastre sous la section VC n° 26p pour une contenance de 66 m² sur les 1 054 m² que représente la parcelle.

14/712 Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Acquisition auprès de LMCU d'une parcelle sise rue du Faubourg de Roubaix.
Adopté à l'unanimité

Par acte notarié en date du 13 juillet 2012, la Ville de Lille a acquis auprès d'Escaut Habitat une médiathèque en cours de construction rue du Faubourg de Roubaix à Saint-Maurice Pellevoisin. La médiathèque a été livrée le 9 septembre 2014 et accueille du public depuis le 1er mars. Conformément au Plan de Déplacement Urbain communautaire, tout équipement public doit disposer d'un local fermé de 20 m² pour le stationnement des vélos. Les différentes options prévues pour la réalisation de ce local n'ayant pu être mises en œuvre, et Lille Métropole Communauté Urbaine n'ayant plus l'utilité de la parcelle jouxtant la médiathèque, il est proposé son acquisition au prix de France Domaine.

14/713 Quartier de Wazemmes - Acquisition de l'ensemble immobilier sis 48 rue Barthélemy Delespaul du CCAS de Lille pour être donné à bail emphytéotique à SIA HABITAT en complément de l'ensemble immobilier communal sis 23 rue des Meuniers.
Adopté à l'unanimité

Dans le quartier de Wazemmes, la Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier relevant de son domaine privé sis 23 rue des Meuniers, référencé au cadastre sous la section RY n° 78 pour une contenance de 1 556 m². Ce site est inscrit sur la liste des "Emplacements Réservés au Logement" avec une programmation de logements locatifs sociaux 50 % PLAI et 50 % PLUS. De son côté le CCAS de Lille est propriétaire de l'immeuble voisin, sis à Lille 48 rue Barthélemy Delespaul, repris au cadastre à la section RY n°319, pour une contenance de 1 216 m². Afin de répondre à ce programme de logements familiaux à loyer très abordable financièrement, la Ville et le CCAS ont tous deux projeté de conclure un bail emphytéotique de droit privé relevant des dispositions des articles n° L.451-1 et suivants du Code Rural, avec SIA HABITAT, bailleur social. Comme, d'un point de vue technique, il n'est pas envisageable que la Ville et le CCAS de Lille concluent, chacun pour leur parcelle, un bail emphytéotique puisque la construction qui sera édifiée par SIA HABITAT porte sur l'emprise globale foncière des deux parcelles, il a été convenu que la Ville de Lille procédera à l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle du CCAS de Lille, laquelle viendra s'adjoindre à la parcelle RY n° 78, déjà propriété de la Ville, pour être donnée à bail emphytéotique à SIA HABITAT.

QUALITÉ ET À L'INNOVATION DANS L'HABITAT

14/714 **Nouvelle définition du dispositif d'accession sociale et à coût maîtrisé à la propriété**
Adopté à **sur le territoire de Lille Hellemmes Lomme.**
l'unanimité

Initié par la délibération n° 08/532 du 23 juin 2008, le dispositif d'accession aidée à la propriété a pour objectif de proposer une offre de logements neufs à prix minorés sur le territoire de Lille-Hellemmes-Lomme pour les ménages ayant des revenus moyens ou modestes. Dans le cadre du mandat 2014-2020, la Ville de Lille et ses communes associées souhaitent reconduire ce dispositif. La présente délibération consiste, d'une part, à définir les modalités d'application de ce dispositif pour le mandat 2014-2020, notamment les plafonds de prix de vente et les nouveaux plafonds de revenus des ménages éligibles. D'autre part, cette délibération permet d'adapter les plafonds de ressources des ménages éligibles pour les opérations en cours de commercialisation et faisant déjà l'objet d'une convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'opérateur et/ou d'une convention tripartite entre l'ANRU, la Ville de Lille et l'opérateur.

14/715 **Aide à la création de logements en accession aidée à la propriété - Avenant à la**
Adopté à **convention.**
l'unanimité

Le 20 mai dernier, la Ville a signé une convention avec la SCCV Chanzy Hellemmes ayant son siège social chez CONSTRUCTION PROMOTION au 134 boulevard Haussmann à Paris pour le conventionnement de ces 31 logements en accession maîtrisée. Or, la SCCV Chanzy Hellemmes a été rachetée par la Société TAGERIM. De plus, le programme a dû être remanié de manière à en rendre optimum la commercialisation. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à ladite convention afin de formaliser ces modifications. Les modalités de la convention étant modifiées, il est nécessaire de les formaliser par le biais d'un avenant.

RAVALEMENT DE FACADES

14/716 **Primes habitat durable - Ravalements de façades.**
Adopté à

l'unanimité Conformément aux termes de la délibération n° 12/77 du 1er octobre 2012, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une prime à l'habitat durable pour ravalement de façades à plusieurs propriétaires lillois, lommois et hellemmois pour un montant total de travaux de 754.862 €HT.

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Mélissa MENET

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

14/717 **Réhabilitation de la cour Lenfant - Convention avec LMCU portant désignation de**
Adopté à **la Ville comme maître d'ouvrage de l'opération - Marché de conduite d'opération -**
l'unanimité **Marché de travaux - Convention de réalisation et de financement avec l'Agence de**
l'Eau Artois Picardie - Autorisation de signature.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que le lancement du marché de travaux et de conduite d'opération des travaux de requalification de la cour Lenfant (19 logements), 16 rue de Condé dans le quartier de Moulins.

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

14/718 **Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de**
Adopté à **déménager du fait d'une opération publique d'aménagement – Octroi d'aides.**
l'unanimité

Certains ménages, contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement, sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre, et sous réserve que leurs ressources soient inférieures aux plafonds PLUS. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité, plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge, soumise à la production du rapport d'un travailleur social mentionnant quels achats sont absolument nécessaires et à la production d'un devis détaillé s'y référant. Il s'agit d'octroyer cette aide à huit ménages pour un montant total maximal de 6.800 €

CONSEIL MUNICIPAL

42

Séance du 24 novembre 2014

Rapporteur : Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

14/719 Vie associative - Subvention à une association - Aide au démarrage.

**Adopté à la
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage de 1.200 € à l'association Cultur'Sud.